

Zaventem, le 29 juillet 2020

Test Covid 19 pour les membres du personnel de la police intégrée

A l'occasion du CSC d'aujourd'hui, la stratégie de testing pour le personnel de la police intégrée a été l'objet d'un long débat vu ce qui risque de se développer à l'image de la zone de police de Charleroi.

La question du testing (généralisé et donc obligatoire) a été posée à la Taskforce de la GPI en mai 2020 déjà et la réponse s'appuie sur la définition de trois groupes cible :

- Les membres du personnel qui développent des symptômes Covid-19 ;
- Les membres du personnel qui sont malades à la maison sans avoir été l'objet d'un test, mais qui souhaitent un test dans le cadre d'un dossier d'éventuel accident du travail ;
- Les membres du personnel qui ont été en contact avec une personne suspecte d'être infectée Covid-19 (p.e. : qui cracherait sur les collègues).

Selon RMG (Risk Management Group), il n'y a rien qui interdit un membre du personnel qui a vécu un contact à haut risque de se rendre chez son médecin de famille qui prescrirait alors un test Covid-19.

Pour un test systématique (et donc obligatoire), il n'y a eu aucune réponse, mais l'autorité se pose la question de la faisabilité d'un tel dispositif.

Selon l'autorité, il revient à la responsabilité de l'employeur (comme tel est le cas dans la zone de police de Charleroi) qui constate une/plusieurs contaminations dans un service/unité/direction/académie de police, de prendre les mesures nécessaires pour que les membres du personnel concerné soit testé.

Vincent **Gilles**
Président National
+32475304864

Vincent **Houssin**
Vice-Président National
+32485184952

